

CES INFORMATIONS SONT IMPORTANTES ET REQUIERENT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE. EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ SOLLICITER LE CONSEIL D'UN PROFESSIONNEL.

Luxembourg, le 15 février 2019

UBS ETF

société anonyme et société d'investissement à capital variable, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.626 (la « **SICAV** »)

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

société anonyme, 33A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 154.210, agissant en sa qualité de société de gestion de la SICAV (la « **Société de gestion** »)

Avis aux actionnaires

d'UBS ETF – Markit iBoxx € Liquid Corporates UCITS ETF

le « Compartiment »

Les conseils d'administration de la SICAV et de la Société de gestion (conjointement, les « **Conseils** ») informent par la présente les actionnaires du compartiment **UBS ETF – Markit iBoxx € Liquid Corporates UCITS ETF** que l'indice sous-jacent « **Markit iBoxx € Liquid Corporates** » sera remplacé par l'indice « **Bloomberg Barclays Euro Area Liquid Corporates** ».

1. UBS ETF – MARKIT IBOXX € LIQUID CORPORATES UCITS ETF : REPLACEMENT D'INDICE

Les conseils d'administration de la SICAV et de la Société de gestion (conjointement, les « **Conseils** ») informent par la présente les actionnaires du compartiment **UBS ETF – Markit iBoxx € Liquid Corporates UCITS ETF** que l'indice sous-jacent sera remplacé par l'indice **Bloomberg Barclays Euro Area Liquid Corporates** et que la dénomination du compartiment sera modifiée afin de prendre en compte ce remplacement d'indice, avec effet au 1^{er} avril 2019.

1.1 Remplacement de l'Indice sous-jacent

L'indice sous-jacent du compartiment **UBS ETF – Markit iBoxx € Liquid Corporates UCITS ETF** sera remplacé par l'indice **Bloomberg Barclays Euro Area Liquid Corporates**, ceci afin de s'aligner sur les demandes passées et présentes des investisseurs. En vue du remplacement prochain de l'indice sous-jacent, le compartiment **UBS ETF – Markit iBoxx € Liquid Corporates UCITS ETF** sera renommé en **UBS ETF – Bloomberg Barclays Euro Area Liquid Corporates UCITS ETF**. L'objectif d'investissement du Compartiment sera modifié en conséquence, et sera formulé comme suit : « Le compartiment **UBS ETF – Bloomberg Barclays Euro Area Liquid Corporates UCITS ETF** cherche à répliquer, avant déduction des frais, la performance en termes de prix et de revenus de l'Indice **Bloomberg Barclays Euro Area Liquid Corporates™** (Total Return) (l'« **Indice** » de ce compartiment). » Les Actionnaires trouveront une brève comparaison des deux indices ci-dessous.

Indice actuel	Nouvel Indice
<p>L'Indice Markit iBoxx € Liquid Corporates™ est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière. L'Indice représente des obligations d'entreprises liquides émises par des sociétés investment grade et accessibles aux investisseurs du monde entier. Les obligations sont sélectionnées en fonction de leur ancienneté, de leur nature et de leur volume. La dette émise par des sociétés financières et non financières peut être représentée dans l'Indice, qui comprend des obligations d'émetteurs de différents secteurs, y compris du secteur financier. La domiciliation de l'émetteur n'est pas un critère pertinent. Les obligations sont évaluées quotidiennement sur la base des cours acheteurs ; toutefois, lors de chaque rééquilibrage, de nouvelles obligations rejoignent l'indice au cours vendeur et en sortent ultérieurement sur la base du cours acheteur. L'indice est rééquilibré à une fréquence trimestrielle et peut également faire l'objet d'un rééquilibrage à d'autres moments, afin de se conformer aux restrictions d'investissement applicables ou de refléter des opérations telles que des fusions et acquisitions.</p>	<p>L'Indice Bloomberg Barclays Euro Area Liquid Corporates™ est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière. L'Indice représente des obligations d'entreprises liquides émises par des sociétés investment grade et accessibles aux investisseurs du monde entier. Les obligations sont sélectionnées en fonction de leur ancienneté, de leur nature et de leur volume. La dette émise par des sociétés financières et non financières peut être représentée dans l'Indice, qui comprend des obligations d'émetteurs de différents secteurs, y compris du secteur financier. La domiciliation de l'émetteur est un critère pertinent et seul un émetteur d'un pays de la zone euro, tel que défini par les Indices Bloomberg, émettant de la dette libellée en EUR peut être inclus. Les obligations sont évaluées quotidiennement sur la base des cours acheteurs ; toutefois, lors de chaque rééquilibrage, de nouvelles obligations rejoignent l'indice au cours vendeur et en sortent ultérieurement sur la base du cours acheteur. L'indice fait l'objet d'un rééquilibrage mensuel.</p>

1.2 Changement de dénomination

Le compartiment UBS ETF – Markit iBoxx € Liquid Corporates UCITS ETF sera renommé en UBS ETF – Bloomberg Barclays Euro Area Liquid Corporates UCITS ETF avec effet au 1^{er} avril 2019.

1.3 Droits des Actionnaires et considérations procédurales

Le remplacement des indices susmentionnés entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019. Les Actionnaires qui n'approuvent pas les modifications décrites ci-dessus ont le droit de demander le rachat de leurs actions gratuitement jusqu'au 27 mars (inclus) à 14h00 CET. Passé ce délai, le remplacement d'indices sera contraignant pour tous les actionnaires qui n'ont pas exercé leur droit de rachat.

Les Actionnaires peuvent contacter la Société de gestion en vue d'obtenir des informations supplémentaires sur les changements prévus concernant les indices.

Le prospectus et les documents d'information clé pour l'investisseur de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Société de gestion.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur.

Le conseil d'administration d'UBS ETF.